

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2011
PRESSE

Traverse du bourg : travaux d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la Traverse approuvés par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2010.

Il y a lieu de procéder à des travaux en matière d'eau potable pour remplacer des canalisations vétustes.

La société EUROVIA a transmis un estimatif chiffré des travaux à réaliser pour restaurer le réseau d'alimentation en eau potable place de Verdun et rue Sainte Croix.

Il s'élève à 34 263. 50 euros HT soit 40 979.15 euros TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de la société EUROVIA pour les montants ci-dessus indiqués;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget Eau;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Travaux d'éclairage public pour la sécurisation aux abords du groupe scolaire

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de travaux de sécurisation des abords du groupe scolaire, il est nécessaire d'améliorer la signalisation existante et de prévoir l'éclairage du nouveau parking de la rue des Ecoles.

Compte tenu de la localisation, ces travaux s'inscrivent dans l'opération globale d'aménagement de la Traverse, sur la route départementale RD 900.

La société SARLEC a transmis les deux devis suivants :

En ce qui concerne la signalisation, il est proposé l'acquisition de feux tricolores pour sécuriser la sortie des écoles de la rue Tue-Vagues sur la RD 900. Les feux seront équipés d'un système qui permet aux piétons de solliciter l'autorisation de traverser.

L'estimatif du dispositif s'élève à 25 976.00 € HT soit 31 067.30 € TTC.

En ce qui concerne l'éclairage du parking rue des écoles, ce devis s'élève à 10 852.00 € HT soit 12 978.99 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter les devis ci-dessus présentés pour les montants indiqués;
- autoriser Monsieur le Maire à passer commande près de la société SARLEC;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Traverse du bourg : travaux d'éclairage public giratoire, place de la Mairie et rue de la Poste

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la Traverse approuvés par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2010.

Il y a lieu de procéder à des travaux supplémentaires pour poursuivre l'opération globale d'aménagement de la Traverse, sur la route départementale RD 900.

La société SARLEC a transmis des devis pour les travaux suivants :

Il s'agit d'une part de déposer les feux tricolores au carrefour de la rue de la Gare, rue Louis Beuve et rue Sainte Croix. Le devis s'élève à 1 880.00 euros HT soit 2 248.48 euros TTC.

Et d'autre part, d'installer un candélabre complémentaire autour du futur giratoire de la rue Louis Beuve et de la rue Sainte Croix pour un montant de 3 630.00 euros HT soit 4 341.48 euros TTC.

Les travaux d'éclairage de la rue de la Poste et de la placette de la mairie sont estimés à 26 405.00 € HT, soit 31 580.38 euros TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter les devis ci-dessus présentés selon les montants indiqués;
- autoriser Monsieur le Maire à passer commande près de la société SARLEC;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Traverse du bourg : avenant au marché initial EUROVIA

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la Traverse approuvés par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2010.

La société EUROVIA a transmis un avenant de travaux supplémentaires au marché « Aménagement de la traverse sur la route départementale RD 900 » qui porte sur les points ci-dessous explicités :

- Pose de fourreaux pour le futur réseau de fibre optique du Syndicat Mixte de Manche Numérique.
- Installation de fourreaux pour le réseau électrique nécessaire aux Illuminations de fin d'année
- Démolition du mur du parking de l'école, remblaiement d'un puits et d'une fosse, élargissement de la rue de la Gare pour optimiser la sécurité des véhicules sur cette voie, réfection du réseau d'eaux pluviales, empiérement complémentaire du parking Mairie, marquage de la chaussée en résine.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des propositions de l'avenant :

Réseau Manche Numérique – Fibre optique	26 326.65 €HT
Fourreaux pour l'éclairage des Illuminations	2 809.00 € HT
Réseaux d'eaux pluviales – Recours tuyaux fonte diam 400	14 251.00 € HT
Travaux parking des écoles (puits et fosses découverts, démolition du mur)	6 180.00 € HT

Travaux parking de la mairie	7 630.00 € HT
Plus-value marquage de la chaussée	6 400.00 € HT
Travaux rue de la Gare	2 973.00 € HT
Moins-values sur regards	- 3 728.50 € HT
Montants	62 841.15 € HT
	75 158.02 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'avenant ci-dessus présenté selon les montants indiqués;
- autoriser Monsieur le Maire à passer commande près de la société EUROVIA;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Permis de démolir – logement de fonction des instituteurs 4 rue des Ecoles

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la démolition de l'ancien logement de fonction des instituteurs situé 4 rue des Ecoles compte tenu de sa vétusté.

Une demande de permis de démolir est nécessaire pour procéder à cette démolition, le Conseil Municipal est par conséquent invité à :

- déposer un permis de démolition pour le bâtiment situé 4 rue des Ecoles;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

Démolition du bâtiment 4 rue des Ecoles : devis de l'entreprise THOMAS

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de démolir un bâtiment situé 4 rue des Ecoles.

Un devis a été sollicité près de l'entreprise Sarl THOMAS ET FILS de Créances pour la démolition de l'habitation et l'évacuation des déchets. Il s'élève à 1 836.00 € HT soit 2 195.86 € TTC.

Le Conseil Municipal est par conséquent invité à :

- retenir l'entreprise Sarl THOMAS ET FILS de Créances pour les montants ci-dessus indiqués;
- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Marché de travaux Extension de la station d'épuration : Avenant n°2

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2009 portant sur le résultat de l'appel d'offres lancé pour l'extension de la station d'épuration.

Il présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant n°2 transmis par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) qui assure la maîtrise d'œuvre du marché d'extension de la station d'épuration.

L'avenant porte sur le délai imparti pour terminer les travaux et essais liés à cet ouvrage.

Il est précisé que l'avenant n'a aucune incidence sur le montant du marché et augmente le délai global des travaux de 2 mois. Le délai global des travaux est porté à 14 mois.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter les termes de l'avenant numéro 2 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Réparation de bornes électriques sur le champ de foire : devis SARLEC

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il existe des bornes électriques vétustes sur le champ de foire.

Afin de sécuriser pour partie les installations en place, il y a lieu de procéder, dans un premier temps, au renouvellement de trois bornes défectueuses pour la Foire Saint Thomas.

La société SARLEC de La Haye-du-Puits a transmis un devis qui s'élève à 2 276.00 € HT soit 2 722.10 € TTC.

Les travaux de réparations seront réalisés avant la Foire Saint Thomas 2011.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de l'entreprise SARLEC de La Haye-du-Puits pour les montants ci-dessus indiqués afin de sécuriser des bornes électriques sur le champ de foire;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Promotion de la Foire Saint Thomas

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commissions Foire du 25 janvier 2011 propose de promouvoir la foire Saint Thomas au moyen d'affiches qui seront déposées dans les offices de tourisme locaux.

Cette publicité complétera les annonces habituellement diffusées dans les journaux de la région.

Un devis a été demandé près de la société I Pub de Lessay et porte sur la conception de 200 exemplaires publicitaires (format A3) et de 10 affiches grand format pour un montant global de 508.00 € HT soit 607.57 € TTC.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de l'entreprise I Pub de Lessay pour les montants ci-dessus indiqués en vue de promouvoir la foire Saint Thomas;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Indemnité de gardiennage des églises : année 2011

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par circulaire préfectorale du 25 janvier 2011, il a été décidé d'une revalorisation de 0.49 % du montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2011.

Par conséquent, le plafond indemnitaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 pour le gardiennage des églises communales est de 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accorder au Père PAYSANT, la revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2011 s'élevant à la somme de 474,22 € ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Assainissement sur le champ de foire et la Lande Fermée : devis bureau d'étude de sol

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations par lesquelles le cabinet Pry Tech de Coutances a été mandaté pour réaliser une étude technique de faisabilité de raccordement au réseau d'assainissement des deux secteurs suivants :

- secteur des manèges du champ de foire
- et le secteur de La Lande Fermée

Le cabinet Pry Tech a lancé une consultation auprès de trois entreprises pour réaliser une étude de sols sur ces deux secteurs.

La société FOND-OUEST n'a pas souhaité répondre à cette consultation.

Deux offres suivantes ont été jugées conformes par le cabinet Pry Tech aux prestations demandées.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante, de l'entreprise SOL EXPLOREUR pour un montant de 5 069.84 € TTC.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis de l'entreprise SOL EXPLOREUR pour le montant ci-dessus indiqué afin de réaliser une étude de sol du champ de foire - secteur des Manèges et de La Lande Fermée ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.